

MAIRIE DE ST LEGER LE PETIT

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021

Etaients présents : Mme GARNAUD Aurélie, Maire, Mme ROY Simone, M. AMIOT Jean-Christophe, M. LABOUREAU Sylvain, Mme MOUDURIER Josiane, M. BECHEREAU Olivier, M. DELAGE Alain, M. CHAUSSEC Jean-Jacques, KAHOUADJI Jessy, ROLLIN William.

Excusée : Mr FEUILLOLEY Benjamin (Pouvoir donné à Madame GARNAUD Aurélie)

Secrétaire de séance : Monsieur ROLLIN William

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 9 septembre 2021

1. DÉLIBÉRATION CONCERNANT LE RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ACQUISITION DE LOGICIELS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

Le contrat actuel arrivant à terme le 31 octobre 2021, Madame le Maire propose de renouveler celui-ci pour une durée de 3 ans soit du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2024 pour un montant annuel de 2 320 € H.T.

Le Conseil Municipal donne son accord pour le renouvellement de ce contrat et autorise Madame le Maire à le signer.

11 VOIX POUR

2. Répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (F.P.I.C.)

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal le fonctionnement du FPIC et les conséquences sur le budget de la communauté de commune si une des communes venait à voter contre la répartition proposée. La communauté de commune propose une répartition dite "libre" concernant le reversement des montants du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour l'exercice 2020 à concurrence de 60 % pour la Communauté de Commune et 40% du solde de droit commun revenant à chaque commune excepté pour la commune de Beffes.

Par conséquent, le solde définitif du FPIC pour la commune de Saint Léger le Petit serait de 3 162.00 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal a voté pour cette répartition.

11 VOIX POUR

3. Point sur les travaux du SDE

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal les modifications apportées au projet de passage aux Leds. En effet, le projet portait à l'origine sur quelques hameaux de la commune. Madame Le Maire a préféré modifier le type de lanternes choisies afin de faire les économies nécessaires pour changer l'ensemble des lanternes de la commune. Ainsi tous les habitants pourront bénéficier du changement d'éclairage.

Le Conseil Municipal se réunira donc de nouveau pour voter le nouveau plan de financement du SDE.

4. Bilan de la commission Embellissement

Les Membres de la commission embellissement ont présenté leurs besoins en matière de fleurs, arbres, décoration,... pour la fin d'année et le conseil municipal a donné son accord pour ces achats.

5. Implantation d'un verger

Monsieur ROLLIN expose aux membres du Conseil Municipal l'avancée du projet de création d'un verger sur le terrain se situant juste à côté de la mairie et fait état de sa rencontre avec le responsable d'une association partenaire « Les Croqueurs de Pomme ».

Le projet consiste à proposer aux habitants de Saint-Léger-le-Petit et communes limitrophes de suivre l'évolution des arbres fruitiers, de la plantation à la récolte à travers divers ateliers.

La réunion de lancement aura lieu jeudi 14 octobre, à 18h à la mairie de Saint-Léger-le-Petit, pour présenter l'ébauche du projet et l'affiner en présence des particuliers intéressés par le projet.

6. Organisation des festivités

a) Repas des aînés

Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le repas des aînés a lieu le 10 octobre cette année et en profite pour détailler l'organisation de cette journée qui réunit une trentaine de personnes. Elle remercie les membres du Conseil Municipal qui participent au repas et à sa préparation.

b) Festivités 2021 à venir

- un après-midi sur le thème d'Halloween sera organisé pour les enfants le 31 octobre 2021
- La Cérémonie du 11 novembre aura lieu à 10h30
- Le marché de Noël est prévu au 18 décembre

c) Calendrier 2022

Madame le Maire explique qu'elle souhaite s'entretenir avec les associations de la commune avant d'élaborer le calendrier 2022

7. Questions diverses

a) Numérotation des rues

Le lieu-dit La Chaume Blanche est composé de plusieurs habitations, certains usagers ont signalé à la mairie que le manque de clarté dans la numérotation des maisons pose problème. Le Conseil Municipal a donc réfléchi à la mise en place d'un nouveau numérotage pour les maisons concernées. Une concertation avec La Poste sera menée sur la commune pour établir un diagnostic général.

b) Achats 2022

Madame Le Maire donne lecture de certains devis concernant des projets d'achat pour 2022 qui seront réétudiée ultérieurement. Ces dépenses portent notamment sur le cimetière, panneaux d'affichages, mobiliers urbains, jeux pour enfants,...

c) Sécurisation de l'aire de jeux de l'étang

Suite à l'installation d'une aire de jeux à l'étang des Réaux, la commune doit faire intervenir une société afin de vérifier la conformité du montage du jeu avant sa mise en service. Les devis de 3 sociétés ont été étudiés par le Conseil Municipal.

d) Nouveaux horaires de la mairie

Suite à l'aménagement à temps complet du poste de secrétaire de mairie les horaires d'ouverture ont été modifiés de la manière suivante :

Lundi : 9h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00
Mardi : 9h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00
Mercredi : 9h00 - 12h00 / 13h00 - 19h00
Jeudi : 9h00 - 12h00 / 13h00 - 16h00
Vendredi : 9h00 - 12h00 / 13h00 - 16h00

*Vu par Nous, Maire de la commune de Saint Léger le Petit
pour être affiché le 19 octobre 2021 à la porte de la mairie,
conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du CGCT
A Saint Léger le Petit, le 19 octobre 2021
Le Maire,*

